

PHOENIX BEARISH EURIBOR AVRIL 2026

ISIN : FRIP00001Z24

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

⋮ Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « taux ».



|| **PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE (Sauf en cas de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).**

|| **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE**

⋮ **12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).**

|| **ÉLIGIBILITÉ**

⋮ **Compte titre & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite (PERin).**

|| **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION**

⋮ **Du 29/12/2025 au 30/04/2026. La commercialisation des titres peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.**

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'échéance. Les Titres sont émis par Morgan Stanley International PLC. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Phoenix Bearish Euribor Avril 2026 est un produit pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente du produit) et bénéficiant d'une protection du Capital à la Date d'échéance⁽¹⁾⁽²⁾.

L'investisseur est exposé au marché des taux par le biais d'une exposition du produit au taux EURIBOR 12 mois⁽³⁾. Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de ce taux qui est présenté plus en détail en page 8.

POINTS CLÉS DU PRODUIT

Des semestres 1 à 24, à l'une des Dates de constatation semestrielle⁽¹⁾ :

- Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽³⁾ est inférieur ou égal à 3.00%, un coupon conditionnel semestriel de 2.75%⁽⁴⁾ sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date de maturité selon les cas.

Des semestres 2 à 23, à l'une des Dates de constatation semestrielle⁽¹⁾ :

- Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽³⁾ est inférieur ou égal à 2.00%, le mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement est activé et le Capital Initial est remboursé majoré du coupon conditionnel de 2.75% dû au titre du semestre ainsi que des éventuels coupons enregistrés précédemment⁽⁴⁾.

À l'issue des 24 semestres, en Date d'observation finale⁽¹⁾ (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé) :

- Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽³⁾ est supérieur à 3.00%, l'investisseur reçoit⁽⁴⁾ le Capital Initial majoré des éventuels coupons enregistrés précédemment. Ce remboursement est effectué dès lors que l'investisseur n'a pas désinvesti le produit avant la Date d'échéance⁽¹⁾ et hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽³⁾ est inférieur ou égal à 3.00%, l'investisseur reçoit⁽⁴⁾ le Capital Initial majoré d'un coupon conditionnel de 2.75% au titre du semestre 24 ainsi que des éventuels coupons enregistrés précédemment.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

⁽²⁾ Sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

⁽³⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽⁴⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. **Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley International PLC.**

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme «Capital» et «Capital Initial» désigne la valeur nominale de *Phoenix Bearish Euribor Avril 2026*, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux).

Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un droit de garde de 1% par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 30/04/2026 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Si à l'une des Dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 1 à 24, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est **inférieur ou égal à 3.00%, un coupon conditionnel de 2.75%**⁽³⁾ sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date de maturité selon les cas.
- Si à l'une des Dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 2 à 23, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est **inférieur ou égal à 2.00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé**. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le Capital Initial majoré du coupon conditionnel de 2.75% dû au titre du semestre ainsi que des éventuels coupons conditionnels enregistrés précédemment.
- À la Date d'échéance⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie du **remboursement de son Capital Initial majoré de la somme des éventuels coupons conditionnels enregistrés précédemment**, quelle que soit l'évolution du Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ à la Date de constatation finale⁽¹⁾ (hors cas de remboursement anticipé automatique).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie**. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du Capital. En cas de désinvestissement du produit avant la Date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 24 semestres.
- **Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00%** à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 1 à 24 aucun coupon conditionnel n'est enregistré à l'issue de ces semestres.
- **Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 2.00%** à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 2 à 23, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de ce dernier** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

⁽²⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielles du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

DÉTAILS DES MÉCANISMES

MÉCANISME DU COUPON CONDITIONNEL

Des semestres 1 à 24, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3.00%, le produit enregistre⁽³⁾ :

Un coupon semestriel de 2.75%.
Versé à la date de remboursement anticipé ou à la date d'échéance selon les cas

Sinon, si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00%, le coupon conditionnel dû au titre du semestre n'est pas enregistré.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du semestre 2 à 23, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 2.00%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Le coupon conditionnel de 2.75% dû au titre du semestre
+
Les éventuels coupons enregistrés précédemment définis ci-dessus

(Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 4.44%)

Sinon, si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 2.00%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

⁽²⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

DÉTAILS DES MÉCANISMES

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ISSUE DES 24 SEMESTRES

À l'issue des 24 semestres, en Date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau du Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾.

Cas Défavorable Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00% et que le produit n'a enregistré aucun coupon précédemment, l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

Le Capital Initial

(Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1.00%)

Cas Médian Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00% et que le produit a enregistré au moins un coupon précédemment, l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

Le Capital Initial

+

Le(s) coupon(s) enregistré(s) définis précédemment

(Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ compris entre -0.78% et 3.12%)

Cas Favorable Si le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3.00%, l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

Le Capital Initial

+

Le coupon conditionnel de 2.75% dû au titre du semestre

+

Les éventuels coupons enregistrés définis précédemment

(Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 3.27%)

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

⁽²⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de constatation du coupon conditionnel du semestre 1 au semestre 24 (3.00%)
- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé du semestre 2 au semestre 23 (2.00%)
- ◆ Valeur de remboursement du produit
- Évolution du Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾
- Enregistrement du coupon conditionnel de 2.75%
- Versement du coupon conditionnel de 2.75% à la date de remboursement anticipé ou d'échéance selon les cas + éventuels coupons enregistrés précédemment

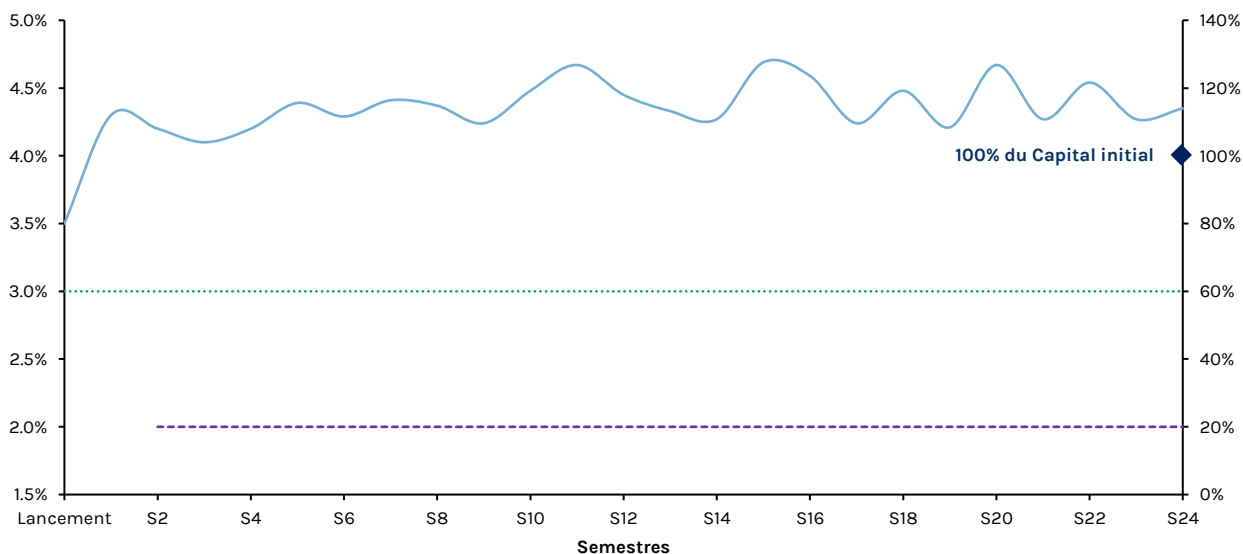
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Taux haussier à long terme

- Du semestre 1 à 23, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00%. **Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces semestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 24 semestres, en Date de constatation finale⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00% (soit 4.35% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors, à la Date d'échéance⁽¹⁾, son Capital Initial uniquement.**
- Dans ce scénario, le TRA net⁽⁴⁾ est égal à -1.0%.
- **Remboursement final⁽³⁾ : Le Capital Initial**

Niveau du Taux EURIBOR 12 mois (en %)

Valeur de Remboursement du Produit (en %)



⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

⁽²⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de constatation du coupon conditionnel du semestre 1 au semestre 24 (3.00%)
- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé du semestre 2 au semestre 23 (2.00%)
- ◆ Valeur de remboursement du produit
- Évolution du Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾
- Enregistrement du coupon conditionnel de 2.75%
- Versement du coupon conditionnel de 2.75% à la date de remboursement anticipé ou d'échéance selon les cas + éventuels coupons enregistrés précédemment

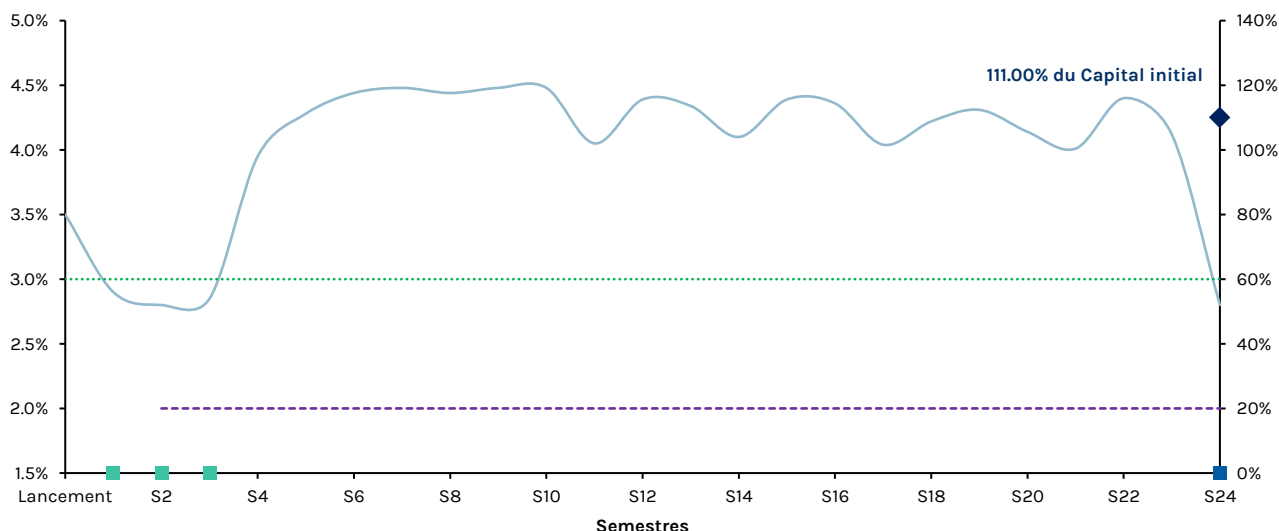
SCÉNARIO MÉDIAN

Taux modérément baissier à long terme

- Du semestre 1 à 3, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3.00% mais strictement supérieur à 2.00%. **Le produit enregistre alors⁽³⁾ un coupon conditionnel de 2.75% à l'issue de chaque semestre.**
- Du semestre 4 à 23, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est strictement supérieur à 3.00%. **Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces semestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 24 semestres, en Date de constatation finale⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3.00% et se maintient donc en dessous du seuil de versement du coupon conditionnel. **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors, à la Date d'échéance⁽¹⁾, le Capital Initial majoré de la somme des coupons conditionnels enregistrés précédemment ainsi que du coupon conditionnel de 2.75% dû au titre du semestre 24, soit 111.00% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net⁽⁴⁾ est égal à -0.14%.
- **Remboursement final⁽³⁾ : 111.00% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 2.75% du Capital Initial lié au coupon perçu au semestre 24 + les coupons enregistrés au titre des semestres 1 à 3).

Niveau du Taux EURIBOR 12 mois (en %)

Valeur de Remboursement du Produit (en %)



⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

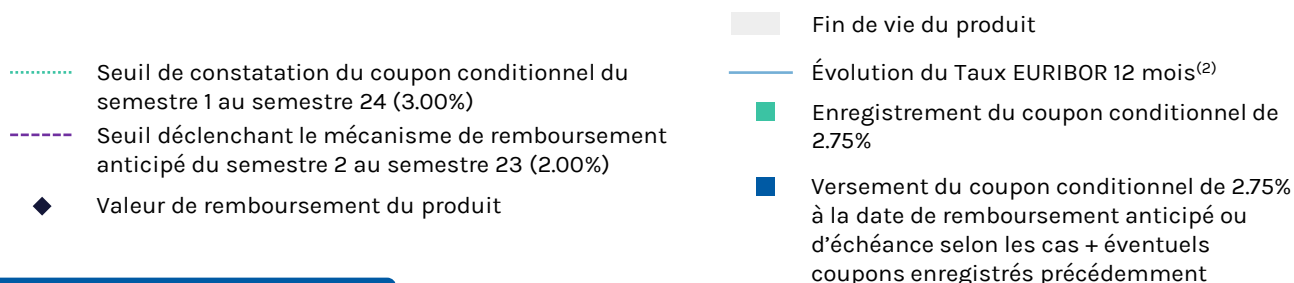
⁽²⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



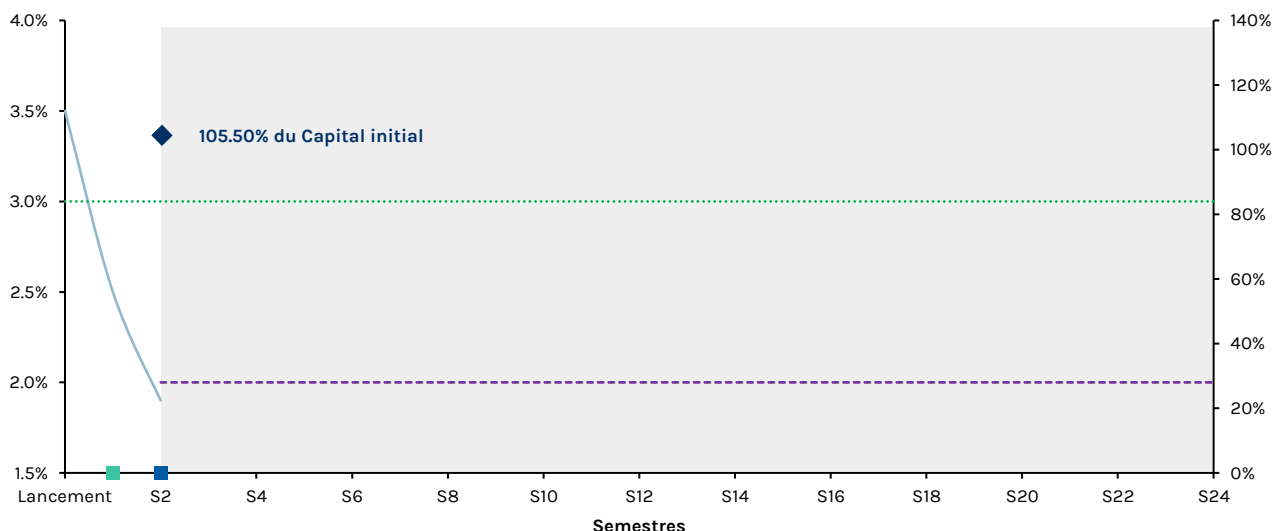
SCÉNARIO FAVORABLE

Taux baissier en cours de vie

- Au premier semestre, à la Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3.00%. **Le produit enregistre alors⁽³⁾ un coupon conditionnel de 2.75% au titre du semestre.**
- À la 2^{ème} Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois⁽²⁾ est inférieur ou égal à 2% (soit 1.9% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors, à la Date de remboursement anticipé correspondante, le Capital Initial majoré d'un coupon conditionnel de 2.75% dû au titre du semestre 2 et du coupon enregistré au titre du semestre 1, soit 105.50% du capital initial.
- Dans ce scénario, le TRA net⁽⁴⁾ est égal à 4.44%.
- **Remboursement final⁽³⁾ : 105.50% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 2.75% du Capital Initial lié au coupon perçu au semestre 2 + le coupon enregistré au titre du semestre 1).

Niveau du Taux EURIBOR 12 mois (en %)

Valeur de Remboursement du Produit (en %)



⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

⁽²⁾ Le Taux EURIBOR 12 mois est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.

DESCRIPTION DU TAUX EURIBOR 12 MOIS⁽¹⁾

L'Euribor mesure le taux auquel les fonds en euros peuvent être obtenus par les établissements de crédit dans les pays membre (ou ancien membre) de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange sur le marché monétaire non garanti. L'Euribor a été déclaré indice de référence par la Commission européenne en 2016 en raison de son importance systémique pour la stabilité financière.

L'Institut européen des marchés monétaires est l'administrateur autorisé sous le Règlement sur les indices de référence de l'Union européenne (BMR) des taux Euribor et est supervisé par l'Autorité européenne des marchés financiers.

Pour de plus amples informations sur le taux Euribor 12 mois, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB1A/>

Source : Bloomberg, au 11/12/2025.

ÉVOLUTION HISTORIQUE⁽¹⁾

— Évolution historique du Taux EURIBOR 12 mois



⁽¹⁾ Source : Bloomberg, au 11/12/2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du Capital à l'échéance (sauf en cas de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).
Émetteur	Morgan Stanley International PLC S&P: A +, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Code Isin	FRIP00001Z24
Distribution	Compte titre & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite (PERin)
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Sous-jacent	Taux EURIBOR 12 mois (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Bruxelles sur la page Reuters – EURIBOR01).
Taille d'émission	30 000 000 EUR
Dénomination / Minimum de souscription	1 000 EUR / 1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Prix d'émission	100%
Date d'émission	29/12/2025
Dates de constatation semestrielle du taux	Deux Jours Calendaires de Publication avant le 30 Octobre et 30 Avril de chaque année (du 30 Octobre 2026 (inclus) jusqu'au 30 Avril 2038) ou le premier jour ouvré suivant.
Dates de paiement de coupon conditionnel	A la date de remboursement anticipé ou à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé automatique	Le 30 Octobre et 30 Avril de chaque année (du 30 Avril 2027 (inclus) jusqu'au 30 Octobre 2037) ou le premier jour ouvré suivant.
Date d'échéance	30/04/2038
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
Définition de Jour Ouvré	Signifie un jour qui est à la fois (i) un jour, autre que le samedi et le dimanche, où les banques commerciales sont ouvertes à Paris et fonctionnent, (ii) un Jour de Règlement Target (c'est-à-dire un jour où le système Target fonctionne) et (iii) un jour de bourse.
Listing	Luxembourg Stock Exchange
Règlement/livraison	Euroclear France
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Droit applicable	Droit Français
Double Valorisateur	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
Frais de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera des commissions de distributions. Le total des commissions dues au distributeur est inclus dans le prix d'achat et est connu à la fin de la période de commercialisation. Ce total sera impérativement inférieur à 0.833% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Dans le cas où la commission est payée en une seule fois à l'émission des titres de créance, celle-ci sera alors acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.

FACTEURS DE RISQUES

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi.

Phoenix Bearish Euribor Avril 2026 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 20 juin 2025 et ses suppléments qui sont disponibles sur le site de [Morgan Stanley](#) et de Luxembourg Stock Exchange.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2025, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité. Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé en cours de vie du produit : le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la Date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du Taux EURIBOR 12 mois.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Emetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Emetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer le paiement de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit *Phoenix Bearish Euribor Avril 2026* fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au Prospectus de base en date du 20-06-2025 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

© Copyright 2025 Morgan Stanley. Morgan Stanley & Co. International PLC est approuvée et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (numéro d'enregistrement : 165935)

Morgan Stanley